

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

Délibération
n°2012.07.139

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement
des opérations de
renouvellement
urbain et habitat ORU
(AP n° - Budget
principal)**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Redwan LOUHMADI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012**DELIBERATION
N° 2012.07.139**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : Monsieur NEBOUT**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT
DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET HABITAT ORU (AP N°6 - BUDGET
PRINCIPAL)**

Par délibération n° 84 du 23 mars 2007, le conseil communautaire a décidé d'ouvrir au budget principal, une autorisation de programme pour les opérations de renouvellement urbain et habitat ORU (AP n°6) d'un montant de 11 047 000 € TTC.

Puis par délibération n° 35 du 26 mars 2009, le montant total de l'autorisation de programme est passé de 11 047 000 € à 9 700 903 € TTC avec une répartition des crédits de paiement modifiée par délibération n°223 du 12 décembre 2011 comme suit :

PROJETS (montants TTC)	Autorisation de programme	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
ORU	9 700 903 €	277 955 €	142 465 €	791 001 €	720 277,46 €	2 384 000 €	2 647 010 €	1 122 000 €	1 616 135,12 €
<i>Dont école des Acacias 1 473 K€</i>						80 000 €	550 000 €	843 000 €	

Il a été décidé de lancer un diagnostic social urbain sur le quartier de Bel Air Grand Font estimé à 71 760 €. Or, ce diagnostic n'étant pas intégré à l'autorisation de programme renouvellement urbain et habitat ORU, il convient de la modifier.

Par conséquent, le montant total de l'autorisation de programme passe de 9 700 903 € à 9 629 143 € TTC.

Après avoir pris en compte le CA 2011 et cette nouvelle année 2012 la répartition des crédits de paiement est revue comme suit :

PROJETS (montants TTC)	Autorisation de programme	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011
ORU	9 629 143 €	277 954,70 €	142 464,86 €	791 000,86 €	720 277,46 €	1 399 480,59 €
<i>Dont école des Acacias 1 473 K€</i>					33,38 €	32 388,89 €

Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
2 575 250 €	1 122 000 €	2 600 714,53 €
550 000 €	890 577,73 €	

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2012,

Je vous propose :

DE DIMINUER l'autorisation de programme de 71 760 € pour la porter de 9 700 903 € à 9 629 143 €.

DE MODIFIER les crédits de paiements pour les opérations de renouvellement urbain et l'habitat ORU, pour les exercices 2011, 2012, et 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2012